



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

immatriculation

Question écrite n° 117537

Texte de la question

Mme Aurélie Filippetti attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le problème de l'achat *via* internet de plaques d'immatriculation des véhicules. En effet, l'association Andevi qui regroupe les personnes ayant subi une usurpation d'identité de leur plaque d'immatriculation, a pu très facilement se procurer de fausses plaques d'immatriculation dites « doublettes » sur quatre sites dédiés à ce type de commande (www.immat-express.fr ; www.atoutplaques.com ; www.plaque-siv-immatriculation.com ; www.plaque-immatriculation-siv.fr). Pour effectuer cette commande, aucune copie de certificat d'immatriculation ne lui a été demandée et sa commande a été honorée dans les 24 heures. De plus, l'un des sites (www.plaque-immatriculation-siv.fr) arbore le logo du ministère de l'intérieur avec la mention « agrément ministériel 20169 ». Il semble que la fiabilité du système de délivrance des plaques d'immatriculation ne soit plus garantie puisqu'elle est de plus en plus souvent confrontée à des doléances d'automobilistes victimes du système des « doublettes » notamment pour les excès de vitesse. Elle souhaite connaître ses intentions pour sécuriser davantage le système de délivrance des plaques d'immatriculation.

Données clés

Auteur : [Mme Aurélie Filippetti](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117537

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9709

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)